
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

2026-06-04

Objet :
Représentation
au sein de
l'Agence France
Locale

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
11/06/2026

Excusés :

DE WAZIERES Cyril, pouvoir BLONDEAU Alain
SELOSSE Laurence, pouvoir STOLL Aurélie.

Date d'affichage
18/06/26

Absent : PIRET Annick

Nombre de
Conseillers

Secrétaire de séance : PLANCQ Carmen

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Votants : 26

Vu la délibération n°2018-9-02 relative au contrat de prêt souscrit auprès de l'Agence France Locale,

Vu le jugement du Tribunal Administratif de Lille par décision rendue le 09/06/2026 annulant l'élection des Adjointes du 20/03/2026 pour motif de non respect de la parité,

Considérant qu'il faut procéder à une nouvelle élection des Adjointes,

Considérant l'élection des adjointes lors du conseil municipal du 17 juin 2026,

M. le Maire rappelle que pour souscrire un emprunt bancaire auprès de l'AFL, organisme financeur du groupe scolaire de la commune, toute collectivité doit intégrer la gouvernance de l'agence, en représentant la collectivité au sein de son conseil d'administration.

Suite à l'élection de la nouvelle liste d'Adjointes, le conseil municipal est sollicité pour :

- abroger délibération 2026-04-03 « Représentation au sein de l'Agence France Locale » ;
- désigner le/la nouvel(le) Adjoint(e) aux finances élu(e) lors du présent conseil municipal, en tant que représentant titulaire et Monsieur Alain BLONDEAU, en tant que représentant suppléant de la ville de Wavrin à l'assemblée générale de l'Agence France Locale ;
- autoriser le représentant titulaire de la ville de Wavrin ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide :

- d'abroger la délibération 2026-04-03 « Représentation au sein de l'Agence France Locale »,
- la nomination de M. Jean-Michel DUTOIT en qualité de représentant titulaire et Monsieur Alain BLONDEAU, en qualité de représentant suppléant de la ville de Wavrin à l'assemblée générale de l'Agence France Locale
- d'autoriser M. Jean-Michel DUTOIT représentant titulaire de la ville de Wavrin ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril (pouvoir BLONDEAU Alain), JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice.

Abstention : SELOSSE Laurence (pouvoir STOLL Aurélie), STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.

La secrétaire de séance,

Carmen PLANCQ

Le Maire,

Alain BLONDEAU